



Bonus/malus transmis d'un enfant à l'autre par notre assureur

Par **MOURELON Olivier**, le 11/10/2016 à 15:51

Bonjour,

Un de mes enfants est déclaré conducteur principal sur une de nos voitures.

Mon épouse a eu un accident, l'été 2014, avec ce même véhicule.

Un malus a été mis à notre fille aînée.

Celle-ci, n'ayant plus besoin de voiture actuellement, nous souhaitons mettre conducteur principal notre seconde fille.

Notre assureur actuel reporte le malus de l'aînée sur la seconde.

Est-ce normal ?

Où puis-je trouver les informations relatives à l'application du bonus/malus ?

(si elle décide de s'assurer seul à l'avenir, le bulletin d'info de l'assureur sera faussé pour elle)

Vous remerciant de votre aide,

Olivier

Par **Chaber**, le 11/10/2016 à 15:57

bonjour

vous devez avoir dans vos conditions générales un descriptif de la clause bonus/malus

Par **janus2fr**, le 11/10/2016 à 16:40

Bonjour,

Le coefficient bonus / malus est rattaché à un contrat et non au conducteur. Ainsi, si vous prêtez votre véhicule à un ami qui a un accident responsable, vous supporterez le malus bien que ce n'est pas vous qui avez eu l'accident !

Par **mari mis**, le 19/12/2016 à 11:27

Bonjour,

Si vous êtes encore à la recherche d'une solution

Pourquoi pas la consultez une autre assurance pour trouver une solution,
J'ai trouvé cette page qui explique le fonctionnement du bonus-malus , j'espère que cela
pourra vous aider :
www.xxxxxx.fr

Pas de publicité, merci !